

## Promenade Samuel de Champlain

Mémoire présenté au Bureau d'audiences  
publiques sur l'environnement (BAPE)  
par les "Villas de l'Anse" - Chemin du Foulon

Par Jacques Martin, propriétaire et représentant du  
Syndicat de propriétaires. Décembre 2005

Les Villas de l'Anse est un syndicat de propriétaires de 30 unités d'habitation en modèle maison de ville.

Les bâtiments se situent au sud du Chemin du Foulon et portent les numéros civiques 2167 à 2225.



Les maisons de ville sont situées tout près du Secteur #4 du  
Projet de la Promenade Sieur de Champlain: Les Jardins



L'aménagement de la Promenade Sieur de Champlain aura un impact certain sur la qualité de vie des résidents des Villas de l'Anse.

Les co-propriétaires reconnaissent d'emblée que cette promenade améliorera la qualité du paysage le long du St-Laurent ainsi que l'accès général au littoral tout en favorisant l'exercice physique par la présence d'un réseau cyclable et piétonnier.


(Le projet initial laissait voir un accès plus important au fleuve, notamment l'ajout d'une plage près de la Marina et un transport fluviale pour relier la piste cyclable à la Rive sud. Les co-propriétaires ont maintenant l'impression de subir plus d'inconvénients que d'avantages.)



Le réaménagement proposé comporte cependant des inconvénients.

Principalement:

- Augmentation prévisible du niveau de bruit
- Perte de la portée visuelle sur le fleuve à partir des résidences

A decorative vertical bar on the left side of the slide, consisting of two parallel lines: a thin black line on the left and a slightly thicker grey line on the right.

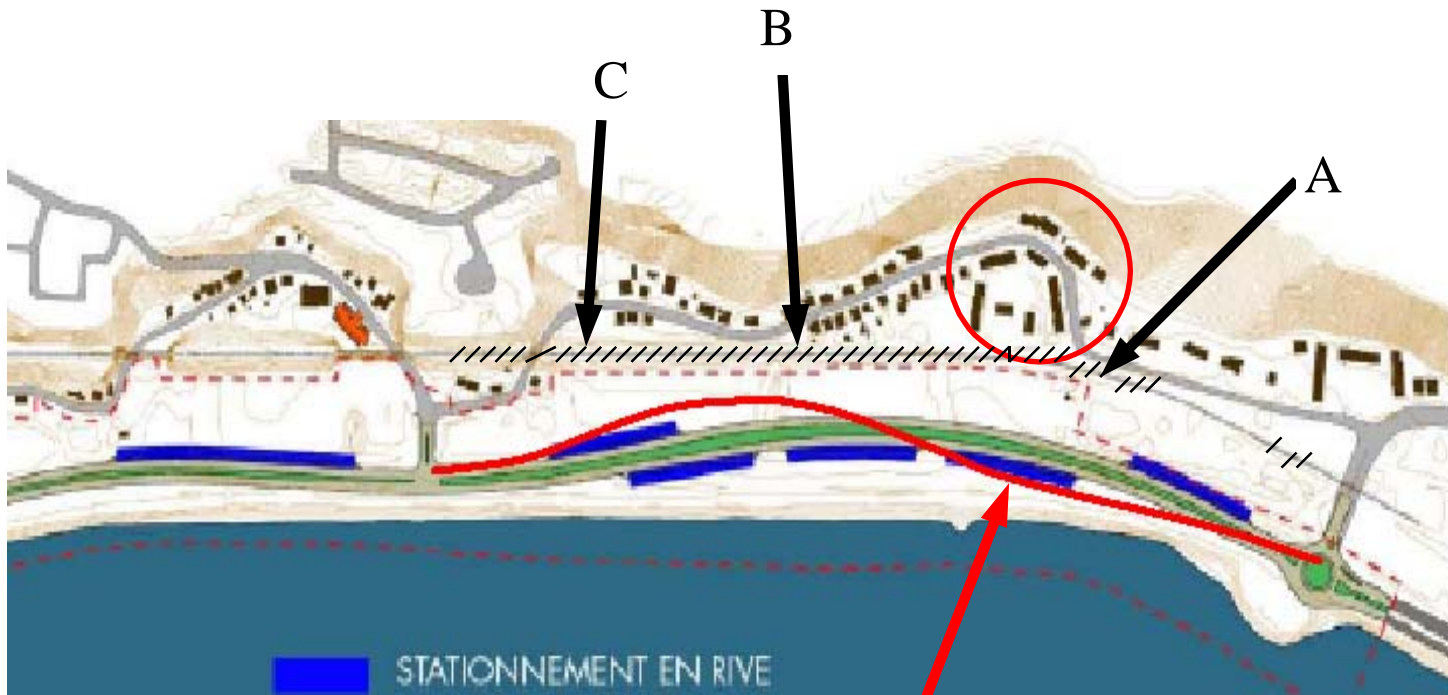
1<sup>o</sup> L'augmentation prévisible du niveau de bruit par le repositionnement du Boulevard Champlain touche particulièrement les co-propriétaires.

Ils s'inquiètent du fait que le promoteur semble minimiser l'impact que peut occasionner ce rapprochement. Les solutions voulant que la vitesse affichée soit diminuée ainsi que le retrécissement des voies nous apparaissent hypothétiques.

Les co-propriétaires sont d'avis qu'en déplaçant un peu plus vers l'ouest la courbe rapprochant le Boulevard Champlain de nos propriétés, la nuisance du bruit pourrait être diminuée de façon appréciable et se situer à un niveau très similaire au niveau actuel de 2005.

Le déplacement suggéré par le promoteur se fait en partie vis à vis nos résidences alors qu'il serait possible d'accentuer ce déplacement vers l'ouest où le bruit de circulation automobile serait amorti par le remblai de la voie ferrée qui se relève progressivement à partir des Villas de l'Anse vers l'ouest.

(Voir schéma à la page suivante)



## Nouveau tracé proposé

En vert et gris: trajet proposé par le prometteur

En rouge: nouveau trajet suggéré par Villas de l'Anse

Au point A: la voie ferrée est à 2-3 pieds plus haute que les terrains de Villas de l'Anse

Au point B, la voie ferrée forme un remblai d'environ 10 pieds

Au point C: la voie ferrée forme un remblai de 16-18 pieds et obstrue entièrement la vue des résidences du Chemin du Foulon



Vue du point A à partir du boulevard

Niveau de la  
voie-ferrée



Vue du point **B** à partir du boulevard

Niveau de la  
voie-ferrée




Vue du point C à partir du boulevard

Niveau de la  
voie-ferrée



Les co-propriétaires croient fermement que le déplacement de la courbe vers l'ouest limiterait sensiblement le niveau sonore perçu à partir de leurs résidences tout en ayant que très peu d'incidence négative sur les résidences situées à l'ouest des Villas de l'Anse.

Dans les faits, la surface dégagée entre le boulevard et la berge du fleuve pourrait être identique; c'est une solution gagnant-gagnant.

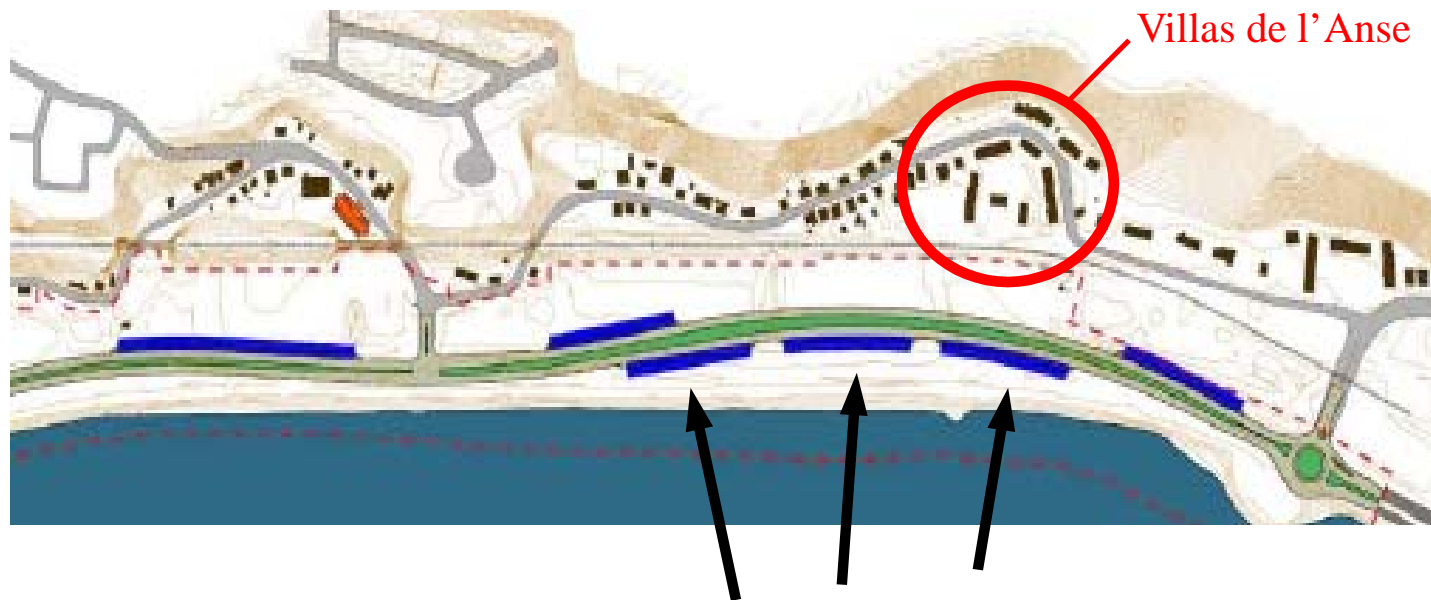
A decorative vertical bar on the left side of the page, consisting of two parallel black lines of different thicknesses.


Les co-propriétaires de Villas de l'Anse demandent au promoteur d'effectuer un suivi acoustique afin de valider les niveaux sonores prévus et l'efficacité des mesures d'atténuation qu'il a prévues.

Ils demandent que la Politique sur le bruit routier du Ministère du transport visant à atténuer le bruit soit appliquée et que le niveau sonore maximum de 55 dB(A) soit respecté suite aux travaux.

2<sup>o</sup> Perte de la portée visuelle.

Les co-propriétaires demandent que les stationnements en rive prévus le long du boulevard Champlain et qui font face aux Villas de l'Anse soient relocalisés afin de diminuer l'impact visuel qui sera déjà réduit par la végétation qui sera ajoutée.



A decorative vertical bar on the left side of the page, consisting of two parallel lines: a thin black line on the left and a slightly thicker grey line on the right.

Cette promenade sera une amélioration pour la grande région de Québec.

Espérant que nos demandes seront entendues.

Monsieur le Président, merci de votre attention

Vue générale sur le fleuve à partir de nos propriétés





Vue générale sur le fleuve à partir de nos propriétés



Vue à partir de ma co-propriété (Avec télé-objectif)



